

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 5 juin 2017 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE :	M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT :	M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS :	M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
	M. MAGELLA DUCHESNE
	M. YVAN THÉRIAULT
	M. MARC-ANTOINE FORTIN
	M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Réjean Bouchard, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

#### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**128.06.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale en ajoutant au point Autres sujets : A) Motion de félicitations à Mme France Proulx, B) Changement de date pour l'exposition Autos-Motos, C) Demande d'inspection de certains terrains, D) Motion de félicitations au comité du Mai-ga festival, E) Motion de remerciements à Monsieur Denis Boudreault, et F) Motion de félicitations à Maxime Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017.

**129.06.17**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI 24 MAI 2017**

**130.06.17**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du mercredi 24 mai 2017.

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le mercredi 24 mai 2017 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de Jean-François Bellemare, directeur général des infrastructures au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, reçue le 26 avril 2017. Il informe la municipalité que les travaux admissibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014-2018 devront être approuvés et réalisés avant le 31 décembre 2018.
- b) Une lettre de David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 1<sup>er</sup> mai 2017. Il mentionne que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles au montant de 978 864.66 \$.
- c) Une lettre de Denis Landry, directeur du rétablissement au Ministère de la Sécurité publique du Québec, reçue le 4 mai 2017. Il annonce que la municipalité de Saint-Bruno pourra bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents et que les réclamations doivent être faites avant le 20 juillet 2017.
- d) Documents déposés par le propriétaire du 1975 rang 6 Nord pour demande de prolongement d'aqueduc avec évaluation des travaux du propriétaire.

## 6. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017 AU 2 JUIN 2017

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	130 458.60 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	82 039.16 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	2 885.85 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____ \$

**131.06.17**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 2 juin 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 18836; 19031 à 19037; et 19099 à 19106; 19108 et 19138; et 19140 à 19145; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 5<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2017

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017**

**132.06.17**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur le conseiller Magella Duchesne soit nommé maire-suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2017, et qu'il soit également désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. MOTION DE FÉLICITATIONS À LA COMMISSION SCOLAIRE LAC-SAINT-JEAN POUR LA RESTAURATION DU GYMNASÉ**

**133.06.17**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean ainsi qu'à l'École primaire Saint-Bruno pour la restauration du gymnase de l'école servant également à des fins municipales en soirée et les fins de semaine. Le rafraîchissement des couleurs et la décoration redonnent un air de rajeunissement à ce local qui en avait grandement besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

**134.06.17**

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, et/ou Denis Boudreault, directeur des travaux publics et des loisirs, à signer tout document relatif à la gestion des véhicules (permis, immatriculation, vente ou achat de véhicules ou équipements, etc.) auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. AUTORISATION POUR L'AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PETITE CAISSE VISANT L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que le montant de la petite caisse est fixé à 100 \$ depuis de nombreuses années ;

**CONSIDÉRANT** que ce montant ne suffit plus aux besoins des services administratifs.

**EN CONSÉQUENCE,**

- 135.06.17** Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 500 \$ pour la petite caisse utilisée à des fins administrative et, de ce fait, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à procéder à cette modification séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. TRANSFERT DU SOLDE RELATIF AUX INTÉRÊTS COURUS SUR LA DETTE CONTRACTÉE AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2000**

- 136.06.17** Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à transférer la somme de 3 069.35 \$ des intérêts sur la dette à long terme concernant les mesures transitoires 2000 aux dépenses constatées ou à pourvoir visant à annuler le solde de ces intérêts courus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. TRANSFERT D'UN SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ AU SERVICE DE LA DETTE**

- 137.06.17** Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à transférer le solde disponible de 2 789.21 \$ relatif à l'emprunt du camion VUS Rogue 2016 au Service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE SAINT-BRUNO (OMH)**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu la révision budgétaire pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno ;

**CONSIDÉRANT QUE,** selon les prévisions budgétaires de l'année 2017 démontrant un surplus, aucun montant n'a été émis à l'O.M.H. de Saint-Bruno par la municipalité.

**POUR CES MOTIFS,**

- 138.06.17** Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la révision budgétaire pour 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno laquelle démontre un déficit anticipé de 7 539 \$ et, de ce fait, accepte de verser un montant équivalant à 10 % du déficit, soit 754 \$, tel que prévu dans l'entente intervenue entre l'O.M.H. de Saint-Bruno et la Société d'Habitation du Québec, le tout sous réserve des modifications qui peuvent être apportées lors de l'acceptation finale par la S.H.Q.

Il est en outre résolu d'autoriser la Secrétaire-trésorière à émettre un chèque au montant de 754 \$ pour couvrir notre part de ce déficit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (PAARRM)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le Service des travaux publics de la municipalité de Saint-Bruno ;

**CONSIDÉRANT** le budget restreint des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** notre réseau routier a besoin d'investissement à court terme.

**139.06.17**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'appui du bureau du député de Lac-Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, dans le cadre de son programme d'amélioration du réseau routier municipal concernant les travaux qui suivent:

#	Secteur	Évaluation
1	Réfection de chaussée et pavage secteur du pont rang 5 ouest	25 000 \$
<b>Total</b>		<b>25 000 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR DÉPLACEMENT D'UN POTEAU AU 497 SAINT-ALPHONSE**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite au bris d'un poteau électrique au coin de l'avenue Saint-Alphonse et de la rue Napoléon, Hydro-Québec a procédé à l'installation d'un poteau neuf en février dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à cette installation, l'ancien poteau a été laissé sur place et qu'il serait prudent qu'Hydro-Québec procède à l'enlèvement de celui-ci.

**140.06.17**

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil demande à Hydro-Québec d'accélérer le processus de planification nécessaire à l'enlèvement du poteau brisé, situé près du 497 Saint-Alphonse, dans les meilleurs délais afin d'éviter tout accident en lien avec ce poteau qui penche vers la demeure du 497 Saint-Alphonse, ou du moins, pour l'esthétique du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR PRÉSENCE ACCRUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO**

**CONSIDÉRANT QUE** nous recevons de nombreuses plaintes de citoyens concernant la vitesse dans les rues de la municipalité et plus spécialement sur la rue Saint-Alphonse ;

**CONSIDÉRANT QUE** les interdictions de stationner entre le 496 et le 540 de l'avenue Saint-Alphonse ne sont pas respectées ;

**141.06.17**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Sûreté du Québec une présence policière accrue sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno afin de faire respecter la vitesse et les interdictions de stationner, spécialement sur la rue Saint-Alphonse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RENONCIATION D'UNE PRÉFÉRENCE D'ACHAT AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 468 534 CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les héritiers de l'immeuble situé sur le lot 4 468 534 du cadastre du Québec doivent procéder à la vente dudit immeuble et qu'une préférence d'achat en faveur de Municipalité de Saint-Bruno a été incluse à l'acte de vente.

**EN CONSÉQUENCE,**

**142.06.17**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste, à signer, pour et au nom de Municipalité de Saint-Bruno, le document de renonciation de préférence d'achat incluse à l'acte de vente par La Cité Rurale de St-Bruno à Alphonse Gagnon, suivant acte reçu devant Me Gaudiose Guérard, notaire, le 20 juin 1961, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, le 21 juin 1961, sous le numéro 75 552, reconnaissant que les héritiers de M. Alphonse Gagnon, soit Carole, Raynald et Jocelyne Gagnon, sont libres de vendre la propriété à un tiers aux prix et conditions qui leur conviendra.

Il est en outre résolu que Municipalité de Saint-Bruno consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques, charges et droits résultant de cet acte y incluant s'il y a lieu la clause résolutoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. DEMANDE DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC DANS LE RANG 6 NORD. RE : LOT 4 467 873**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 1975 rang 6 nord, monsieur Michaël Claveau, a adressé une demande pour raccorder son terrain au réseau d'aqueduc de la municipalité, laquelle demande est soutenue d'un plan et d'un estimé des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain fait partie d'un îlot déstructuré, soit la zone 21R, susceptible d'accueillir 4 ou 5 nouvelles résidences ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux autres propriétaires, M. Anthony Bouchard et M. Marc Tremblay, désirent également se raccorder sur le réseau d'aqueduc à partir du projet de Monsieur Michaël Claveau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne peut desservir facilement ce secteur dû à la présence de rocs, aux coûts importants de construction et au peu de résidents susceptibles de disposer du service.

**PAR CONSÉQUENT,**

**143.06.17**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno ne juge pas opportun d'assumer les coûts de prolongement du réseau d'aqueduc tel que proposé par le propriétaire du 1975 rang 6 Nord. Toutefois, advenant que le propriétaire assume l'entière responsabilité de tous les coûts réels, des études, demandes de certificats, servitude de passage et des travaux conformes, la Municipalité est disposée à établir un protocole d'entente en ce sens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN. RE : RUE LAROUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du terrain situé à l'extrémité ouest de la rue Larouche, Pondoir B.J. Inc., dispose d'un ensemble de 16 lots cadastrés à des fins résidentielles incluant la rue attenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** des analyses ont permis de définir un potentiel de quatre (4) terrains susceptibles d'être raccordés par gravité aux infrastructures d'aqueduc et d'égout ;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour développer ces terrains, il est requis de modifier le périmètre urbain de la municipalité afin d'inclure les quatre (4) terrains visés et la partie de rue leur donnant accès ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications de périmètre urbain doivent être analysées et recommandées par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

**PAR CONSÉQUENT,**

- 144.06.17** Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bruno s'adresse à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin de modifier son périmètre urbain à la limite des premiers quatre (4) terrains dans le prolongement Ouest de la rue Larouche, soit les lots 4 469 114, 4 469 113, 4 469 128 et 4 469 127, 4 723 222.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20. AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES VISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE RANG 5 OUEST. RE : RÈGLEMENT 360-16**

- 145.06.17** Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Rachel Bourget, à procéder à un appel d'offres visant des travaux de réfection dans le rang 5 ouest dans le cadre de notre règlement n° 360-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21. AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES VISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS LE RANG 8 NORD. RE : RÈGLEMENT 360-16**

- 146.06.17** Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Rachel Bourget, à procéder à un appel d'offres visant des travaux de réfection dans le rang 8 nord dans le cadre de notre règlement n° 360-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. **RECOMMANDATION MOTIVÉE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA DEMANDE DE CLINIQUE DENTAIRE VIVADENT ST-BRUNO ADRESSÉE À LA CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** cette recommandation vise à permettre l'acquisition d'un immeuble ayant déjà fait l'objet d'une autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricole, plus spécifiquement la vente de maisons modèles usinées en bois rond (dossier #404 405), afin d'y exploiter une clinique dentaire et, par la même occasion, requérir l'autorisation d'utiliser l'immeuble à des fins résidentielles également ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** les usages projetés sur le site visé par la demande sont conformes au règlement de zonage N° 274-06 et au règlement sur les usages conditionnels N° 277-06 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole des lots avoisinants ne sera nullement altéré par la réalisation du projet visé par la demande puisque la demande ne soustrait en rien un espace de la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble visé par la demande est adossé à une route où l'on retrouve divers usages non agricoles et que l'emplacement est situé près du périmètre urbain et à moins de 108 mètres des zones commerciales et industrielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisque l'emplacement visé ne représente aucun enjeu pour le développement d'une quelconque exploitation agricole.

**POUR CES MOTIFS,**

147.06.17

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation adressée par Clinique dentaire Vivadent St-Bruno inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. **ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA RUE DE L'ÉGLISE « MARTINE BOUCHARD ». RE : LOT 5 299 873**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire vendre une parcelle de terrain à un propriétaire limitrophe ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette parcelle représente une bande de terrain en sur-largeur de la rue de l'Église ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil avait déjà adopté une résolution générale en ce sens (Résolution n° 109.05.14) ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour réaliser l'intention du Conseil, il est requis de préciser les conditions détaillées de vente dont le prix de cette parcelle à 2\$/pi<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot dispose d'une superficie de 187,4 m<sup>2</sup> (2017 pi<sup>2</sup>), mais que la Municipalité désire conserver une partie de 3.29 m x 3.29 m = 10.8 m<sup>2</sup> (1900 pi<sup>2</sup>) à l'intersection de l'avenue Saint-Alphonse ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'acquéreur accepte d'assumer les coûts d'arpentage et de notaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'urbaniste de la Municipalité, Philippe Lusinchi, représente la personne désignée pour signer les documents pertinents à cet effet.

**POUR CES MOTIFS,**

**148.06.17**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Philippe Lusinchi, urbaniste, à signer les documents de vente d'une parcelle d'environ 1900 pi<sup>2</sup> à extraire du lot n° 5 299 873 au prix de 2\$/pi<sup>2</sup> étant entendu que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **24. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

### **a) Travaux publics**

Monsieur le conseiller Dominique Côté donne un bref compte rendu concernant une rencontre avec Ville d'Alma concernant la machinerie utilisée pour le déneigement et résume les derniers travaux effectués.

### **b) Loisirs et culture**

Aucun rapport.

### **c) Sécurité publique**

Monsieur le conseiller Yvan Thériault fait mention des inspections faites par le préventionniste dans les résidences de personnes âgées.

### **d) Urbanisme**

Aucun rapport.

## **25. AUTRES SUJETS**

### **A) Motion de félicitations à Madame France Proulx**

**149.06.17**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bhérer, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations à Mme France Proulx qui a été reçue *Membre de l'Ordre du Bleu* le 3 juin dernier, en raison de sa contribution exceptionnelle au développement et au rayonnement de la vie culturelle et artistique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'acharnement, la passion et l'engouement de madame Proulx pour entretenir et réaliser un grand rêve permet à celui-ci de dépasser l'imaginaire et de grandir encore, même après plusieurs années, pour dépasser les frontières régionales et même provinciales. Mme France Proulx aura fait de Saint-Bruno une plaque tournante de l'art corporel sous toutes ses formes. C'est pourquoi le Conseil municipal désire souscrire à cet honneur grandement mérité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B) Changement de date pour l'exposition Autos-motos**

Monsieur le conseiller Berthold Tremblay informe le Conseil que la date de l'exposition Autos-Motos organisée par S.O.S. Béton a été changée. Cette journée se tiendra le 19 août prochain. Un suivi sera fait au Service des travaux publics pour l'installation de clôtures et d'une toilette chimique. Il faudra également aviser la Régie incendie de la tenue de cette activité.

**C) Demande d'inspection de certains terrains**

Monsieur le conseiller Berthold Tremblay demande si l'inspecteur chargé de l'émission des permis et certificats peut intervenir quant à la salubrité de certains terrains et/ou emplacements situés sur notre territoire.

**D) Motion de félicitations au comité organisateur du Mai-ga festival**

150.06.17

Sur proposition de M. le conseiller Magella Duchesne, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une motion de félicitations au comité organisateur du Mai-ga festival (*Mai-ga vente de garage*) qui s'est tenu les 20 et 21 mai dernier. De l'avis de tous, ce fut un succès sans précédent avec un record de vendeurs et de visiteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E) Motion de remerciements à Monsieur Denis Boudreault**

151.06.17

Sur proposition de M. le conseiller Magella Duchesne, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une motion de remerciements à monsieur Denis Boudreault, directeur des loisirs et des travaux publics à la Municipalité de Saint-Bruno, pour son implication et sa précieuse disponibilité lors du Mai-ga festival. Le Conseil est conscient de la sollicitation dont il fait l'objet lors d'un tel événement et désire le remercier pour sa générosité et son empressement à répondre aux nombreuses demandes du comité organisateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F) Motion de félicitations à Maxime Lavoie**

152.06.17

Sur proposition de M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une motion de félicitations à Maxime Lavoie pour son repêchage dans la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec (LHJMQ) par les Remparts de Québec. Monsieur Lavoie devient ainsi un ambassadeur de qualité pour la municipalité de Saint-Bruno et la région du Saguenay-Lac-St-Jean en plus d'être un bel exemple de ténacité et de persévérance pour tous nos jeunes. Le Conseil municipal lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de ses rêves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques questions sont posées par les citoyens présents à lesquelles les élus présents répondent le plus adéquatement possible.

**27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**153.06.17**

À 22 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Magella Duchesne de lever la séance.